

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2018

**Département
de la Moselle**

Nombre de conseillers élus : 15

**Arrondissement
de Thionville**

Conseillers en fonction : 14

**Conseillers présents ou
représentés : 11**

Sous la présidence de Monsieur Rémi SCHWENCK, maire.

**Présents : MM. SCHWENCK, HANDRICK, LOGNON, KIEFFER, VERCELLINO,
KEILMANN, ADAMY
Mmes WOLSKI, LONG, BRUDERMANN**

**Absent(es) excus(és) : Mme BOCK qui a donné procuration à Mme WOLSKI
M. MULLER
M. WUTTKE**

Absent(s) : M. CALME

**N° 357 : Désaffectation et déclassement du bâtiment « Ecole des filles-
Bibliothèque » - 2 rue de la Moselle**

Le Conseil Municipal, complétant les délibérations du 22 décembre 2017 et du 26 mars 2018 :

Considérant

- Que la parcelle cadastrée section 3 N°52, sis au 2 rue de la Moselle, est propriété de la commune de RETTEL
- Que les conditions sont réunies pour constater la désaffectation du bâtiment «Ecole des filles - Bibliothèque », sis au 2 rue de la Moselle
- Que le Sous-Préfet de Thionville, en accord avec Monsieur le Directeur Académique de la Moselle, a émis un avis favorable, en date du 30 mai 2018, concernant la désaffectation du bâtiment, sis au 2 rue de la Moselle
- Que l'avis du conseil municipal est requis pour entériner la désaffectation du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- **de se prononcer** favorablement sur la désaffectation totale, avec effet immédiat, du terrain et du bâtiment « Ecole des filles- Bibliothèque », sis au 2 rue de la Moselle, cadastrés section 3 N°52.
- **de se prononcer** favorablement sur le déclassement du domaine public, avec effet immédiat, de la parcelle cadastrée section 3 N°52, pour la faire entrer dans le domaine privé communal.

Vote pour : 11

Abstentions : /

Vote contre : /

N°358 : Compte Rendu Annuel d'Activité 2017 _ Concession d'aménagement du lotissement « Les coquelicots »

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le but de réaliser un lotissement au lieu-dit « Beschtroff », le lotissement « Les Coquelicots », la commune de Rettel a confié à la SODEVAM Nord-Lorraine une concession d'aménagement à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le Maire présente au conseil municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Exercice 2017.

Les actions et éléments suivants ont été réalisés en 2017 :

- la mission de maîtrise d'œuvre a été reprise par INFRA SERVICES qui suivra les travaux de la phase 2.
- Réalisation des marchés de travaux de viabilisation de la phase 2 (Lot 1 : EUROVIA, Lot 2 : MTP et Lot 3 : KEIP) du 3 juillet au 9 novembre 2018.
- La ligne de trésorerie accordée par le Crédit Agricole est à ce jour totalement remboursée.
- 3 lots vendus sur la phase 1 (reste un lot) et 13 compromis signés sur la phase 2.1

Pour l'année 2018 :

- La commercialisation des lots de la phase 2.1 sera achevée
- la maîtrise d'œuvre aura à assurer la levée des réserves restantes sur la phase 1 et 2.1.
- l'étude avec le lotissement Bellevue de Sierck-les-Bains devra être finalisée
- le marché d'INFRA SERVICES devra évoluer pour permettre la réalisation des missions EXE, de la tranche 2, par ces derniers.
- la modification des noues de la phase 2, impactera les surfaces cessibles (lot 32 à 35). Le nécessaire rebornage impliquera des frais de géomètres.

Il est à noter que le prix de commercialisation de 145€ TTC/m² est maintenu pour l'année 2018.

Les perspectives pour 2018 sont celle d'un bilan qui restera stable. Le solde de trésorerie pour 2018 devrait être à nouveau déficitaire mais en évolution favorable (186 K€ contre 730 K€ en 2017).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Rendu Annuel Ex. 2017.

Vote pour : 11

Abstentions : /

Vote contre : /

N°359 : Coupes en forêt - Exercice 2018-2019

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : façonnage et débardage pour environ 100 à 150 m³ de grumes de qualité C et CD pour le 30/11/2018, dans les parcelles 3 et 4. La parcelle 5 est ajournée.

Le conseil municipal est informé que la bordure de la route départementale 61 pourra être coupée lors des 2 prochains hivers dans le cadre de chantiers complexes.

Il est rappelé que les arbres de diamètre supérieur à 35cm seront abattus par des bûcherons professionnels.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 14 €/stère ;
- le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2019 ;
- le délai d'enlèvement des bois au 30 août 2019 ;

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

- M. Norbert HANDRICK
- M. Marc WUTTKE
- M. KIEFFER Cyrille

L'aide de l'agent ONF est sollicité pour la matérialisation et la réception partielle des lots. La rémunération est fixée à 3,1 € par stère.

Le Chef d'Agence de l'ONF procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants

Vote pour : 11

Abstentions : /

Vote contre : /

COMMUNE DE RETTEL Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2018

N°360. Décision Modificative N°1 – Budget Assainissement Rectification

Revenant sur sa délibération du 15 mai 2018 et suite aux remarques du Centre des finances publiques, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget assainissement de l'exercice 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21562	ONA	Matériel spécifique d'exploitation -Service d'assainissement.	12 760,00
Total				12 760.00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	28158	OPFI	Amortissement travaux	-1 001,00
040	281561	OPFI	Service de distribution d'eau	551,00
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	12 209,00
040	281561	OPFI	Service de distribution d'eau	1 001,00
Total				12 760.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	6811		Dotations aux amortissements sur immobilisation	551,00
023	023		Virement à la section d'investissement	12 209,00
Total				12 760.00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
74	747		Subventions et participations des collectivités	12 760,00
Total				12 760.00

Vote pour : 11

Abstentions : /

Vote contre : /

Pour copie conforme
A RETTEL le 25/06/2018
Le Maire